



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau des semences et de la santé des végétaux Adresse : 251 rue de Vaugirard, 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Olivier Dufour, Tél : 01 49 55 81 64 Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSSV/2012-11-019 MOD10.21 E 01/01/11	NOTE DE SERVICE DGAL/SDQPV/N2012-8228 Date: 19 novembre 2012
--	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
 Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDQPV/N2010-8320 du 22/11/2010
 Date d'expiration : Sans objet
 Date limite de réponse/réalisation : Sans objet
 ☞ Nombre d'annexe : Aucune
 Degré et période de confidentialité : Aucune

Objet : Méthode officielle d'analyse, MOA 014 version 2, pour la détection du Banana bunchy top virus sur bananier par la technique sérologique ELISA.

Références :

- Articles L. 202-1 à 5, et R. 202-1 à 21 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Décret 2006-7 du 4 janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

Résumé : La présente note a pour objet la publication de la méthode officielle d'analyse (MOA 014 version 2) pour la détection du Banana bunchy top virus sur bananier.

Mots-clés : Virologie - méthode officielle d'analyse – MOA – analyses - détection – Banana bunchy top virus – BBTv - bananier.

Destinataires
Pour information : DRAAF et DAAF Anses-Laboratoire de la santé des végétaux

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du Banana bunchy top virus (BBTV) sur feuilles de bananier.

Contexte réglementaire

Le Banana bunchy top virus (BBTV), est un organisme nuisible de quarantaine pour les départements d'outre-mer figurant dans les textes visés suivants :

- Arrêté du 3 septembre 1990 modifié (annexes DOM),
- Arrêté du 17 octobre 1995 relatif aux conditions d'entrée par dérogation de matériel de bananiers dans les départements d'outre-mer, sous certaines conditions spécifiées par l'intermédiaire d'un cahier des charges,
- Arrêté du 22 novembre 2002 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,
- Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Eléments épidémiologiques

Le BBTV, virus du genre Babuvirus de la famille des Nanoviridae, est l'agent responsable de la maladie du sommet buissonnant du bananier.

Décrit pour la première fois aux îles Fidji en 1889-1890, le BBTV est maintenant décrit dans de nombreuses régions de production de banane (Asie, Océanie et également en Afrique), et dont les conséquences sont très graves sur la production.

Des études récentes basées sur l'analyse de séquences génomiques ont permis d'identifier deux groupes d'isolats de BBTV :

- groupe Pacifique Sud : les isolats d'Australie, d'Afrique, du Pacifique Sud et d'Inde
- groupe Asie : les isolats d'Asie du sud-est : Philippines, Taïwan et Vietnam.

Les plants infectés par le BBTV présentent divers symptômes. Lorsque la maladie est avancée, ils prennent l'apparence d'une rosette, avec des feuilles étroites, dressées et progressivement de plus en plus courtes, d'où l'appellation de « bunchy top » (sommet buissonnant). On observe fréquemment, sur la nervure centrale et le pétiole, des stries vert foncé s'étendant jusqu'au pseudo-tronc. Les rejets d'un plant infecté montrent de sévères symptômes sur feuilles et ont un nanisme marqué.

La dissémination du BBTV se fait de deux façons : par pucerons selon un mode de vection persistant (*Pentalonia nigronervosa* est la seule espèce d'insecte vecteur) et par le matériel végétal de plantation. Le virus n'est pas transmissible mécaniquement.

Méthode de détection

La méthode officielle de détection du Banana bunchy top virus sur feuilles de bananier est la MOA 014 version 2, disponible sur le site de l'ANSES (<http://www.anses.fr/PN1101.htm>). Cette méthode vient d'être révisée. Cette seconde version ne comporte aucune modification majeure concernant la partie A (détection par ELISA) par rapport à la version précédente. Les principales modifications portent sur :

- une harmonisation des différentes méthodes portant sur la détection des virus du bananier ;
- l'introduction des parties B et C qui ont été ajoutées pour intégrer la détection par biologie moléculaire ;
- le schéma de détection de la méthode qui a été revu pour mieux clarifier les circuits de confirmation.

Analyses officielles et confirmations

La méthode ELISA (partie A) est la méthode qui doit être utilisée pour les analyses officielles, notamment dans le cadre des contrôles phytosanitaires concernant le Banana bunchy top virus en surveillance du territoire, à l'importation et à l'exportation.

Tout résultat **indéterminé** devra faire l'objet d'une analyse de confirmation effectuée par le laboratoire national de référence (LNR) unité « Ravageurs et agents pathogènes tropicaux » Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) situé à Saint-Pierre (île de la Réunion).

Le BBTV étant absent des départements d'outre-mer, tout résultat **positif** devra également faire l'objet d'une confirmation effectuée par le laboratoire national de référence.

Les analyses de confirmation se feront par une méthode de biologie moléculaire (partie B ou partie C).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Signé : Patrick DEHAUMONT